

**Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert**

**Délibération n°2020-029**

**Eure Normandie Numérique**

Réunion du 28 septembre 2020

**Objet : Prolongation de la mission de délégué en charge du pilotage stratégique du SMO Eure Normandie Numérique.**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte ;

Le Comité syndical, réuni en séance publique le 28 septembre 2020 à l'Hôtel du Département à ÉVREUX,

le quorum étant atteint,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DÉCIDE

- D'adopter le rapport de Monsieur le Président relatif à la Prolongation de la mission de délégué en charge du pilotage stratégique du SMO Eure Normandie Numérique et au maintien de la mise à disposition du Directeur Général des Services du Conseil Départemental de l'Eure en tant que délégué en charge du pilotage stratégique du Syndicat Mixte Eure Normandie Numérique ;
- Le temps nécessaire à cette activité est évalué à 15% de la quotité du temps de travail ;
- Le délégué sera rémunéré sur la base d'une indemnité forfaitaire fixée à 2 488,50€ brut mensuel

- Nombre de voix pour :

- Collège EPCI : 29
- Collège Conseil Départemental : 21
- Collège Conseil Régional : 3

- Nombre de voix contre :

- Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
- Collège Conseil Régional : 0

- Abstention :

- Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
- Collège Conseil Régional : 0

Fait à Evreux, le 28 septembre 2020

Pour extrait conforme,

**Le Président**

**Frédéric Duché**

